



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI
MRC DE LA MITIS

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- GABRIEL-DE-RIMOUSKI

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC vous est donné par le soussigné, Frédéric Lee directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Que conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception est déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 248, rue Principale, aux heures d'ouverture.

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2022, la date limite du premier versement sera le 15 mars 2022.

Donné à Saint-Gabriel, ce 20^e jour du mois de janvier 2022.

Frédéric Lee, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédéric Lee directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 20 janvier 2022.

En foi de quoi, je signe à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 20 janvier 2022

Frédéric Lee, directeur général, secrétaire-trésorier